

Autorisation de Conduite R485

ACR485

Tarif: Nous consulter

Public Visé

Conducteurs en activité mais non certifiés,

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Avoir plus de 18 ans,

Avis favorable de la Médecine du Travail.

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).

Mise à disposition par le client de l'engin et d'un site pour la théorie et la pratique

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle

Parcours pédagogique

Formation théorique - Durée 2h30

Introduction

Présentation du contexte général de la formation,

Information sur la réalité des accidents (Source CRAM).

La réglementation

Les acteurs de la réglementation,

Présentation des textes réglementaires (décret ministériel de décembre 98).

La réglementation suite...

Les obligations de l'employeur (Code du travail),

Les responsabilités pénales,

Les responsabilités de l'employeur (Code pénal).

La technologie des gerbeurs

Les éléments principaux constitutifs d'un chariot,

Les organes de service,

Les dispositifs de sécurité,

Les différentes catégories et leur utilisation courante,

Le circuit hydraulique,

Les batteries de traction.

Les règles de conduite

Les principaux facteurs d'accidents,

Les risques d'accidents rencontrés dans l'environnement de travail,

Les consignes de conduite et de circulation,

Les contrôles à la prise de poste,

Les contrôles réglementaires,

Le chargement d'un véhicule par le quai,

Les réactions à adopter en cas d'anomalie sur un gerbeur.

La signalisation

L'étiquetage des produits dangereux,

Les symboles de transport normalisés,

Les panneaux de danger, d'obligation, d'interdiction et les ADR.

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Péricud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 - www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16

La plaque de charge

Le centre de gravité,
Les conditions d'équilibre,
Le polygone de sustentation,
Etude d'un diagramme de charge, d'un tableau de charge,
Evaluation de la masse d'une charge,
Exercices sur les plaques de charge.

Formation pratique - Durée 3h30

Réalisation en sécurité des opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du gerbeur :
Vérification de l'adéquation du gerbeur à l'opération de manutention envisagée,
Lecture et utilisation de la plaque de charge,
Opérations et vérifications de prise et de fin de poste,
Ciruler et évoluer sur circuit, gerber en pile, stocker et déstocker en palettier, charger le véhicule par le quai
Opérations de maintenance de son ressort,
Compte-rendu à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

Tests Théorique et Pratique - Durée 1h00

Les + métier

R. 4323-55 : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux

Objectifs pédagogiques

- ☑ Etre capable de mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la Recommandation CACES® R485
- ☑ Conduire en sécurité un gerbeur accompagnant,
- ☑ Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique dans un temps imparti,
- Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de premier niveau,
- ☑ Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions,
- Permettre à l'employeur de délivrer à ses salariés l'Autorisation de conduite selon la recommandation ACR485.

Méthodes et moyens pédagogiques

Support de cours individuel,
Présentation théorique par projection,
Exercices pratiques.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R485 de la CNAM en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite.

Pour l'obtention de l'autorisation de conduite, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

En cas d'échec le stagiaire devra suivre un complément de formation en vue de repasser l'ensemble des épreuves.

Délivrance d'un titre autorisation de conduite pré renseigné.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés



Contactez-nous !

Clément PARAYRE
Directeur

Tél. : 0615901729
Mail : clement.parayre@cqps.fr

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 – www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16